

French Language

Les Services à Valeur Ajoutée (SVA) au Maroc sont soumises au régime de déclaration. Ce régime requiert le dépôt, auprès de l'ANRT, d'une déclaration d'intention d'ouverture du service.

[Déclarations pour l'exploitation des services à valeur ajoutée](https://www.anrt.ma/ar/node/4196) **E-services:**

<https://www.anrt.ma/ar/node/4196> **Source URL:**